

## Conseil

Distr.

LIMITÉE

ISBA/C/L.3

11 novembre 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Reprise de la deuxième session  
Kingston (Jamaïque)  
5-16 août 1996

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT PAR INTÉRIM PROVISOIRE SUR LES TRAVAUX  
DU CONSEIL PENDANT LA REPRISSE DE LA DEUXIÈME SESSION

1. La seconde partie de la deuxième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 5 au 16 août 1996. Pendant cette partie de la session, le Conseil devait notamment adopter le projet de règlement intérieur, élire les membres de la Commission juridique et technique, et examiner la question de la participation à l'Autorité en qualité de membre à titre provisoire ainsi que d'autres questions administratives et techniques relatives à l'établissement de l'Autorité en tant qu'organisation internationale autonome. La question la plus urgente dont le Conseil devait s'occuper était toutefois l'élection de son premier président.

Élection du Président du Conseil

2. À la 1re séance, l'Assemblée, dont je préside les travaux jusqu'à l'élection d'un nouveau président, a demandé que je continue de remplir les fonctions de président provisoire du Conseil jusqu'à l'élection de son premier président. Deux candidats à la présidence du Conseil ont été désignés par leurs groupes régionaux respectifs : M. Lennox Ballah (Trinité-et-Tobago) et M. Joachim Koch (Allemagne). À l'issue des consultations que j'ai eues avec les Présidents des groupes régionaux, j'ai pu constater que les deux candidats maintenaient leur candidature. J'ai donc proposé à tous les membres du Conseil de tenir une réunion officieuse afin d'organiser un vote au scrutin secret qui permette aux candidats d'évaluer le soutien dont ils bénéficient.

3. Un vote au scrutin secret a eu lieu lors d'une réunion officieuse tenue le 14 août 1996 et à laquelle ont participé tous les membres du Conseil. Le dépouillement des bulletins de vote s'est déroulé en présence des deux candidats. Au cours d'une autre réunion officieuse, tenue le 15 août, les deux candidats, après avoir consulté leurs groupes régionaux respectifs, sont convenus de recommander au Conseil d'élire M. Ballah par acclamation. Le Conseil a donc élu M. Ballah par acclamation.

4. Au cours de la première semaine de la seconde partie de la deuxième session, le Conseil a chargé un groupe de travail de revoir le projet de règlement intérieur du Conseil (ISBA/C/WP.1). M. Mohamed Mouldi Marsit (Tunisie) a été nommé président du groupe de travail.

5. Les points suivants ont été examinés sous la présidence de M. Ballah.

#### Règlement intérieur du Conseil

6. Le Groupe de travail chargé d'élaborer le règlement intérieur a tenu sept séances et a présenté au Conseil, pour examen, une version révisée du règlement intérieur (ISBA/C/WP.1/Rev.1). À sa 9e séance, tenue le 16 août 1996, le Conseil, qui avait examiné le rapport du Groupe de travail, a adopté le règlement intérieur après y avoir apporté de légères modifications.

#### Élection des membres de la Commission juridique et technique

7. Au 15 août 1996, 22 personnes avaient posé leur candidature en vue de siéger à la Commission juridique et technique. À sa 8e séance, le Conseil a décidé d'accroître de 15 à 22 le nombre des membres de la Commission compte tenu des dispositions du paragraphe 2 de l'article 163 de la Convention, mais sans préjudice des futures élections des membres de la Commission. Les 22 candidats ont donc été élus. Les membres de la Commission juridique et technique sont : Hans Amann (Allemagne), Samuel Sona Betah (Cameroun), Arne Bjorlykke (Norvège), José de J. Conejo (Costa Rica), Ivan F. Glumov (Fédération de Russie), Robert Guehi (Côte d'Ivoire), Waguihi Hanafi (Égypte), Jung-Keuk Kang (République de Corée), Ryszard Kotlinski (Pologne), Jean-Pierre Lenoble (France), Yuwei Li (Chine), Charles Lowell Morgan (États-Unis d'Amérique), Marcellin Mve-Ebang (Gabon), Luis Giotto Preval Paez (Cuba), H. P. Rajan (Inde), Giovanni Rosa (Italie), Toshio Sakasegawa (Japon), Olexander A. Shchypstov (Ukraine), H. Shimutwikeni (Namibie), Alfred Simpson (Fidji), George P. Stewart (Bahamas) et Boris Winterhalter (Finlande).

#### Prorogation du statut de membre à titre provisoire de l'Autorité

8. En ce qui concerne la prorogation du statut de membre à titre provisoire de l'Autorité au-delà du 16 novembre 1996, le Conseil, sur proposition du Président, a décidé à sa 7e séance, tenue le 15 août 1996, que les États ou entités qui présenteront, avant la prochaine session du Conseil, une demande de prorogation de leur statut de membre au-delà du 16 novembre 1996 seront considérés comme des membres à titre provisoire de l'Autorité jusqu'à la fin de la session en question, au cours de laquelle le Conseil se prononcera sur les demandes de prorogation. Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 12 de la section 1 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention, et sur la base des demandes qui lui ont été présentées, le Conseil a décidé de proroger de deux ans, à compter du 16 novembre 1996, le statut de membre à titre provisoire de l'Autorité du Bangladesh, des États-Unis d'Amérique, du Népal et de la Pologne, et d'une année, à compter de la même date, le statut de membre à titre provisoire de l'Autorité du Canada, comme celui-ci l'a demandé.

Budget de l'Autorité en 1997

9. Le Conseil a examiné le projet de budget révisé de l'Autorité pour 1997 qui figure dans le rapport du Secrétaire général (ISBA/C/5/Add.1-ISBA/A/9/Add.1). Lors de l'examen de ce budget, il a tenu compte des recommandations que le Comité des finances a faites dans son rapport daté du 14 août 1996 (ISBA/A/12-ISBA/C/7). Il a décidé par consensus de recommander à l'Assemblée d'approuver les recommandations du Comité des finances et d'adopter le budget révisé de l'Assemblée pour 1997, qui s'élève à 4 150 500 dollars des États-Unis, sous réserve des précisions indiquées par le Comité aux paragraphes 4, 5 et 6 de son rapport. Le Conseil a approuvé la démarche progressive exposée dans le rapport du Secrétaire général et a pris note des réserves émises au sujet de certains aspects du budget par la Fédération de Russie, par des membres du Conseil appartenant au Groupe des pays d'Europe orientale, et par les États-Unis d'Amérique.

Questions administratives et techniques

10. Le Conseil a recommandé que l'Assemblée autorise le Secrétaire général à présenter, au nom de l'Autorité, une demande d'adhésion à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

11. Le Conseil a prié le Secrétaire général de l'Autorité de négocier, avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, un accord sur les relations entre l'Autorité internationale des fonds marins et l'Organisation des Nations Unies (ISBA/C/L.1). Il a également prié le Secrétaire général de l'Autorité de négocier avec le Gouvernement jamaïcain un accord concernant le siège de l'Autorité (ISBA/C/L.2).

-----